

Ecole élémentaire Philippe Foré
Place de l'hôtel de ville
31370 Bérat

Compte rendu conseil d'école du 11 avril 2013

Membres Présents :

Parents délégués :

Mesdames BOUNY ,BLANCO, CIEUTAT, ESCOUBOUÉ, GENDRON, LEMONNIER,
SANCHEZ, BOUCHAUD , VAZE

Enseignants :

Mesdames BESSET, LAFOND-PUYO, TAULAIGO, DORE, OSTER, HOANG,
PALMITJAVILA, VAUGELADE,
Messieurs PORTOLES, WIEL, CODINA

Mairie :

Monsieur BLANC, Maire de Bérat,
Monsieur BESSET Maire-adjoint chargé des affaires scolaires
Madame DUARTE, Maire-adjointe chargée de l'ALAE

Membres Excusés :

Éducation nationale : Madame KHORSI, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Enseignants Madame BERTRAND, psychologue scolaire, Mme PERISSE

Parents délégués: M DELERNIA, M LOPVET

Début de séance : 18 heures

Ce conseil d'école extraordinaire s'inscrit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera dès septembre 2013 pour la commune de Bérat.

A ce stade de la réforme, l'objectif est de formaliser un projet d'horaires. Celui-ci sera à transmis à l'Inspectrice de la Circonscription puis au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale qui validera ou infirmera le projet.

Lors du précédent conseil d'école les grandes lignes de cette réforme vous ont été présentées.

- Une journée de classe de 5h30 maximum et une demi journée qui ne peut excéder 3h30
- 4,5 jours de travail par semaine avec le mercredi par principe (ou samedi par dérogation). Pour Bérat ce sera le mercredi.
- Une pause méridienne de 1h30 minimum

Des consultations , des concertations ont eu lieu entre la Mairie et les enseignants, la Mairie et les parents d'élèves et ce afin de réfléchir à la nouvelle organisation et aux contraintes locales.

De là il est ressorti que :

- Il y a nécessité d'augmenter la pause méridienne pour faciliter le service de cantine
- Il y a des impératifs liés au transport scolaire à prendre en compte. Monsieur le Maire informe le conseil d'école du fait que le Conseil Général a souhaité maintenir les horaires actuels de ramassage.
- Il y a enfin le souci de conserver une complémentarité des horaires entre élémentaire et maternelle pour faciliter la prise en charge des enfants par les familles.

De l'ensemble de ces éléments, un projet d'horaires a émergé et sur lequel chacun a pu réfléchir.

Point de vue des parents élus au conseil d'école : l'allongement ne peut être que bénéfique aux enfants. Cela ne modifie pas trop le fonctionnement actuel. C'est le meilleur compromis.

Point de vue de la Mairie et des enseignants : portent un regard favorable sur cette proposition.